

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN

N° 065/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

Mise en sécurité – Mise en demeure de réaliser des travaux 03 Impasse des Tilleuls

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2212-2,

Le Code général de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 511-1 et suivants, R. 511-1 et suivants, L. 511-19,

La main courante établie en date du 22 juin 2021,

Le Procès-verbal de constatation établi par les Gardes Champêtres en date du 10 août 2021,

La correspondance adressée par la commune à Mr STOUDER en date du 16 août 2021.

CONSIDÉRANT

Considérant que la toiture du bâtiment cadastré section AI 203 et sis 3, Impasse des Tilleuls constitue un danger imminent,

Considérant qu'une sécurisation immédiate et sans délai de la toiture est nécessaire,

Considérant la visite des Gardes Champêtres en date du 31 mars 2023 attestant de la dangerosité de la toiture du bâtiment mentionné.

ARRÊTE

Article 1 : TRAVAUX A RÉLISER

Mr STOUDER, demeurant 3 Impasse des Tilleuls est mis en demeure de procéder à la sécurisation immédiate et sans délai de la toiture.

Article 2 : DÉLAI

La remise en état du bâtiment devra être réalisée dans un délai de 2 mois, soit avant le 31 mai 2023.

Article 3 : ASTREINTES

A compter du 1^{er} juin 2023, Mr STOUDER sera redevable d'une astreinte de 500 euros par jour de

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 090-219000320-20230331-MED065_2023-AI



retard dans l'exécution de ces travaux. A compter du 1^{er} juin, la commune pourra également procéder à ces travaux d'office, aux frais de Monsieur STOUDER.

Article 4 : NOTIFICATION

Le présent arrêté sera notifié à Mr STOUDER. Amplitude sera faite à la Préfecture, les Gardes Champêtres, les Services Techniques.

DANJOUTIN, le 31 mars 2023

Signé Le Maire,

Emmanuel FORMET

POUR EXTRAIRE CONFORME

Le Maire,

Par délégation
S. WEBER



Notifié le 31/03/2023